

DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 9 décembre 2010, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

Sources de la Cressonnière - Légalisation de la zone de protection et construction d'une nouvelle chambre de réunion

1. que l'AIEM est autorisée à réhabiliter la chambre de réunion des sources de la Cressonnière ;
2. qu'un crédit de Frs 240'000.-- lui est accordé à cet usage ;
3. de porter cette dépense aux comptes d'investissements ouverts à cet effet ;
4. de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
5. d'amortir celui-ci sur une période maximale de 30 ans.

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Elle est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage.

Budget 2011

- d'accepter le budget 2011 de l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont tel que présenté.

Au nom du Comité de Direction

Le Président

La Secrétaire

Franco Cetrangolo

Eliane Fonjallaz